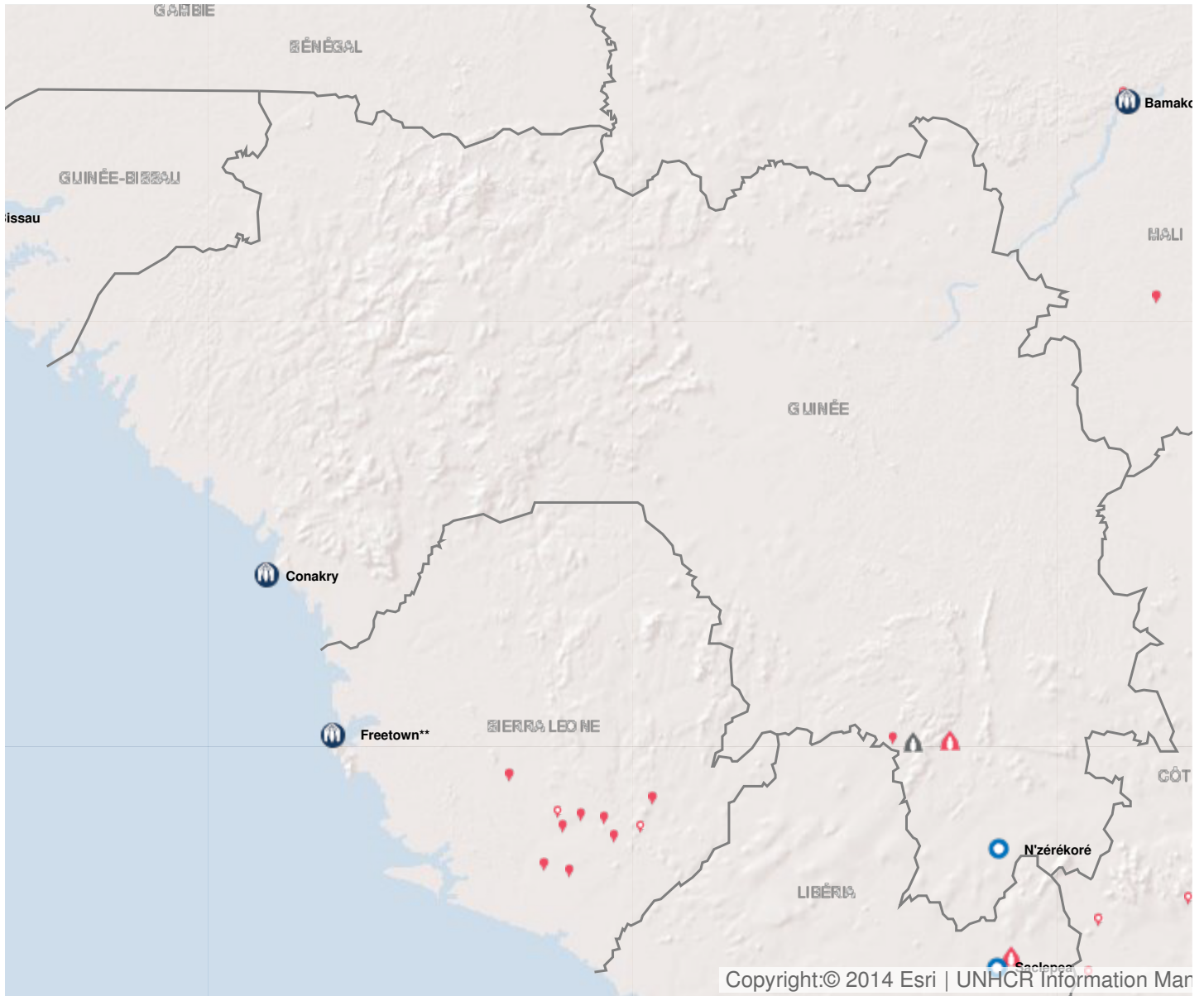


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Guinée



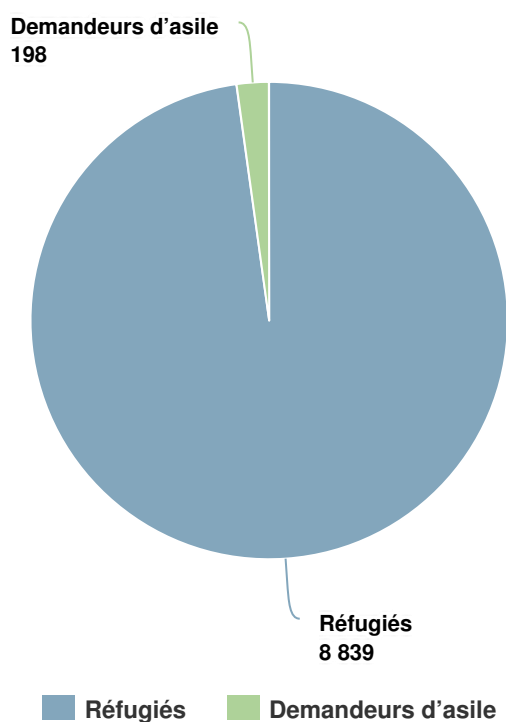
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 0% EN 2015

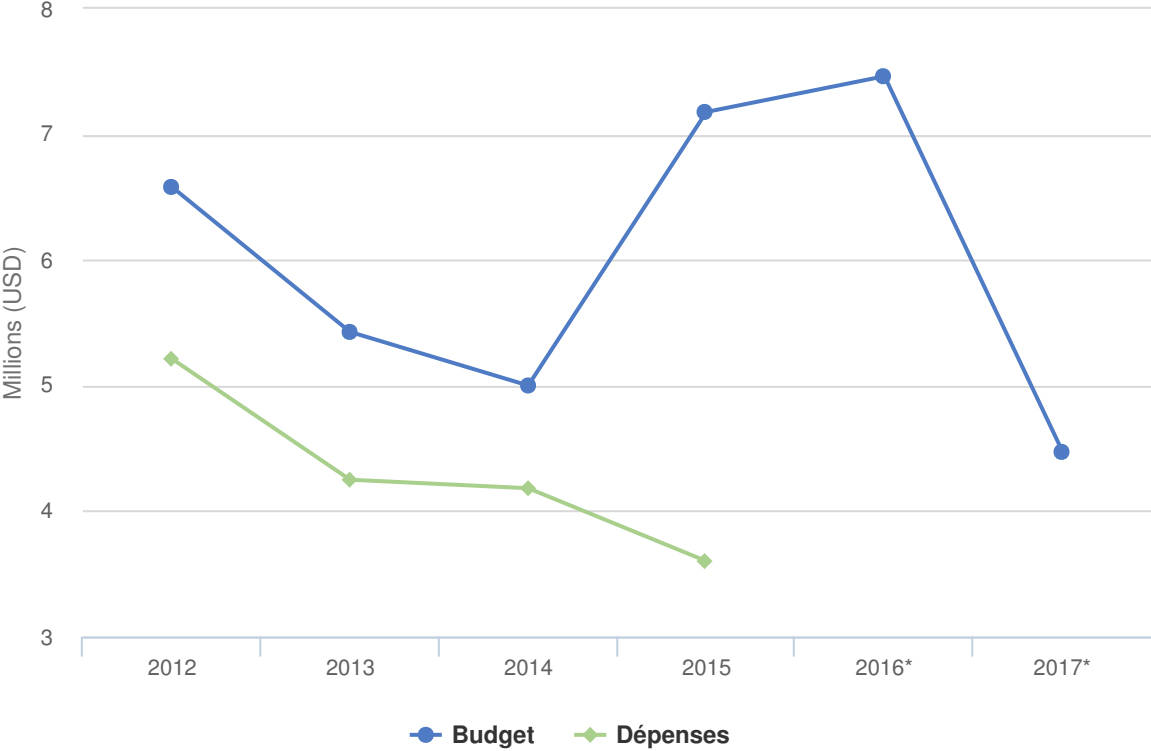
2015 9,037

2014 9,047

2013 8,878



Budgets et Dépenses - Guinée



Chiffres clés pour 2017

- 2 000 réfugiés ivoiriens regagneront leur pays de leur plein gré
- 1 200 personnes relevant de la compétence du HCR suivront une formation à l'entrepreneuriat/au commerce
- 700 personnes relevant de la compétence du HCR recevront des kits pour l'agriculture, l'élevage ou la pêche
- 500 dossiers de réfugiés seront présentés pour la réinstallation, notamment des Libériens ayant besoins d'une protection internationale, des réfugiés sierra-léoniens et des réfugiés d'autres nationalités
- 500 ménages bénéficieront d'articles de secours essentiels

Environnement de travail

Les élections présidentielles se sont tenues avec succès le 11 octobre 2015 et ont apaisé les craintes de troubles dans le pays. Peu de temps après, le 29 décembre 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a annoncé la fin de l'épidémie du virus Ebola en Guinée.

Depuis le début de l'épidémie en mars 2014, la vie socio-économique du pays a été bouleversée. Si le secteur de la santé a été particulièrement touché, les conséquences ont aussi été graves pour d'autres secteurs, comme l'éducation, les transports aériens, l'industrie minière et le commerce.

Du fait de la fermeture de la frontière avec la Côte d'Ivoire, en raison du virus Ebola, le rapatriement librement consenti des réfugiés ivoiriens depuis la Guinée est demeuré suspendu jusqu'au premier semestre 2016.

La Guinée a aussi pris plusieurs mesures pour veiller au respect des droits de l'homme. Le ministère de la justice a poursuivi la réforme du secteur judiciaire, avec la création d'une commission pour la réforme du droit pénal et du conseil supérieur de la magistrature.

Principales priorités

En 2017, l'opération du HCR portera essentiellement sur les activités suivantes :

- renforcer le cadre juridique dans le pays, après l'adoption de la loi sur l'asile par l'Assemblée nationale et sa promulgation par le Président en 2016 ;
 - collaborer avec le Gouvernement pour faciliter l'intégration locale des réfugiés le souhaitant ;
 - apporter une assistance ciblée aux réfugiés ivoiriens qui regagneront volontairement leur pays en 2017 ;
 - traiter les dossiers de demande de réinstallation de près de 500 réfugiés dans des pays tiers d'ici à la fin de 2017, notamment des Libériens en quête de protection internationale, des réfugiés sierra-léonais et des réfugiés d'autres nationalités ;
 - renforcer l'autosuffisance des réfugiés par des programmes relatifs aux moyens de subsistance.
-